

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 28 AVRIL 2014**

Séance du vingt-huit avril de l'an deux mille quatorze.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalent de Péroy les Gombries, sous la présidence de M. Benoît HAQUIN, à 19 heures 30.

Date de la convocation : dix-sept avril deux mille quatorze.

Délégués en exercice : **107**

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 13

Votants : 88

Absents : 19

Présents : Mmes COLIN Nicole – ARENSMA Gwenaëlle – MM. CORBEL Christian – DALONGEVILLE Fabrice – CAUDRON Pierre – Mme SICARD Anne-Sophie – MM. FROMENT Michel – GRANDEMANGE Marc – Mme LAGNEAU Marie-Pierre – MM. BOULLAND Philippe – LEPINE Alain – Mmes PARISOT Sophie – GALEOTE Catherine – MM. VAN HYFTE Bernard(s) – LEMOINE Michel(s) - HAQUIN Benoît – CHIARIGLIONE Bruno – RYCHTARIK Jean-Paul – FORTIER Bruno – WOLSKI Murielle – CLAUDX Ronald – Mme NIVESSE Françoise – MM. FURET Jérôme – LEYRIS Yann – Mmes VALUN Yvette – MORIN Anna – HOFFMANN Delphine – CHAMPAULT Agnès – CAVALETTI Véronique – MM. BORNIGAL Christian – BOURGOIS Daniel – Mme BOUVRY Valérie – MM. LEGER Daniel – GERMAIN Christophe – PROFFIT Benoît – DORE Ludovic – Mmes LEFORT Angélique – POTTIER Cécile – MM. PROVOST Guy – BRIATTE Hubert – RIGOLET Michel – SELLIER Gilles – Mmes CHARTIER Florence - PAULET Anne-Marie – MM. BUCKNER Frédéric – DIETTE André – Mme LEGRAND Karine – MM. GILBERT Ghislain – TASSIN Joël – GAGE Daniel – MERAZGA Philippe – KUBISZ Richard – Mme GAYNECOETCHE Catherine – MM. VILLIOT Patrick – SMAGUINE Dominique – DUVILLIER Benoît-Dominique – MASSAU Hubert – Mme GIBERT Dominique – MM. DUPONT Michel – Mme BRIEUDES Anne-Marie – MM. HAUDRECHY Jean-Pierre – LEGRIS Jean-Luc – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEFRANC Daniel – CORNIQUET Nicolas – Mme LOBIN Martine – MM. DESJARDINS Philippe – PETITBON Gilles – MORVILLIER Patrick – de KERSAINT Guy-Pierre – CHERON Yves – Mmes COELLE Betty – PETILLON Maylis – MM. MICHALOWSKI Thierry – TAVERNIER Thierry.

Absents : MM. MEUNIER Francis – BARA Alain – COLLARD Sylvain – FOUBERT Arnaud – Mmes HAVARD Laura – FAY Carole – MM. CASSA Michel – Mmes REPETTI Yveline – HARDY Marie-Paule – MM. BIZOUARD Alain – COLLARD Michel – DOUET Jean-Paul – COFFIN Philippe – PETERS Arnaud – PHILIPON François – QUELVEN Pierre – MORA Roger – MAGNIEN Cédric – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. de la BEDOYERE Brice (Betz) à Mme SICARD Anne-Sophie – M. COCHARD Philippe (Boissy Fresnoy) à M. LEPINE Alain (Boissy Fresnoy) – M. LAVEUR Gilles (Bonneuil en Valois) à Mme PARISOT Sophie (Bonneuil en Valois) – Mme DELBOUYS Rachel (Crépy en Valois) à Mme NIVESSE Françoise (Crépy en Valois) – M. FAYOLLE Pascal (Crépy en Valois) à M. FORTIER Bruno (Crépy en Valois) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à Mme MORIN Anna (Ermenonville) – M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) à Mme BOUVRY Valérie (Lagny le Sec) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. RICHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. LEGER Daniel (Lévignen) – Mme SYRYLO Claudine (Le Plessis-Belleville) à M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) – M. DELACOUR Patrice (Rosières) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme HABERER-MUSET Laurette (Silly le Long) à M. LEFRANC Daniel (Silly le Long) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LEGRIS Jean-Luc (Rouvres en Multien).

Secrétaire de séance : M. Christophe GERMAIN

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h35. Il remercie Monsieur KUBISZ, Maire de Péroy-les-Gombries, de recevoir le Conseil Communautaire dans sa commune.

Monsieur GERMAIN est désigné Secrétaire de séance.

1 – Budget Primitif 2014 de la Communauté de Communes

Madame SICARD indique que le BP 2014 présente la particularité d'avoir été préparé avant le renouvellement des instances communautaires pour des raisons de calendrier budgétaire (vote du BP imposé avant le 30 avril pour cette année d'élection).

Il est donc en tout point identique à celui qui avait servi de base à la prospective fournie lors du débat d'orientations budgétaires tenu la semaine précédente. Elle rappelle notamment qu'il est établi à taux d'imposition constants et inclut les dépenses liées aux services habituels, auxquels s'ajoute une année de déploiement du projet de territoire.

Madame SICARD présente ensuite le BP 2014 en indiquant les éléments suivants :

Ensemble des dépenses : **19 065 288,16 €**

Ensemble des recettes : **20 474 965,55 €**

Soit un budget présenté en suréquilibre avec une préservation attendue du fonds de roulement à hauteur de : **1 409 677,39 €**

Pour la section de **fonctionnement**, les recettes s'élèveraient à **15 426 850,55 €**, les dépenses à **14 017 173,16 €**.

Pour la section **d'investissement**, recettes et dépenses sont équilibrées sur des crédits à hauteur de **5 048 115,00 €**.

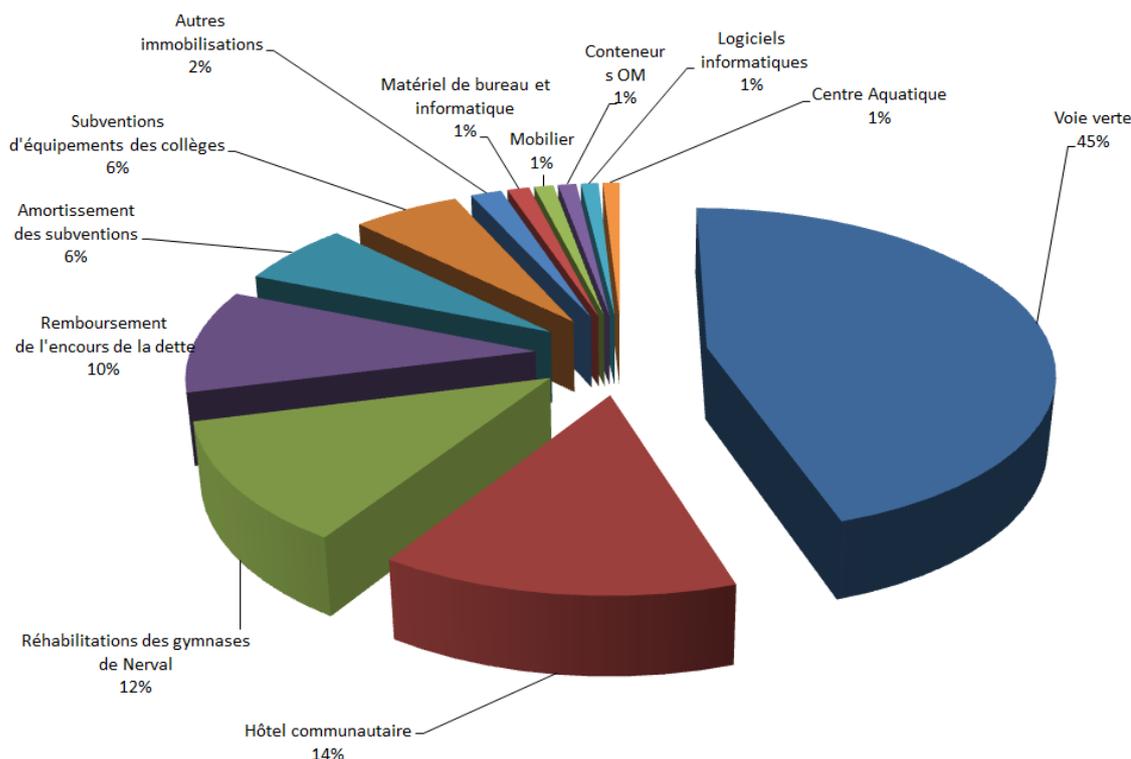
S'agissant de la présentation détaillée par chapitre, Madame SICARD indique pour la section d'investissement :

Dépenses d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2013	CA 2013 Hors RAR	BP 2014 Hors RAR	RAR	BP 2014 avec RAR	BP 2014 / BP 2013
Chapitre 040	Amortissements des subventions	314 000,00	313 782,48	313 800,00		313 800,00	0%
Chapitre 16	Remb. Capital de la dette	479 700,00	478 634,98	516 400,00		516 400,00	8%
Chapitre 20	Prestations intellect., licences, etc	339 450,00	104 200,32	46 560,00	209 262,00	255 822,00	-25%
Chapitre 204	Réhabilitation des collèges	297 800,00	286 481,81	296 800,00		296 800,00	0%
Chapitre 21	Travaux, Aménagement, mobilier...	276 117,60	91 963,98	291 950,00	31 464,00	323 414,00	17%
Chapitre 23	SA Oise, compte d'avance	3 296 416,40	76 438,41	157 752,00	3 181 627,00	3 339 379,00	1%
Chapitre 26	Participations	2 500,00	-	2 500,00		2 500,00	0%
	Total Dépenses d'Investissement	5 005 984,00	1 351 501,98	1 625 762,00	3 422 353,00	5 048 115,00	1%

Elle précise que les « restes à réaliser » concernent essentiellement les deux opérations d'importance d'investissement, à savoir le projet de réalisation d'une voie verte et l'aménagement de l'Hôtel Communautaire.

Restes à réaliser en Dépenses d'investissement		
	Libellé	Montant
Concessions et droits similaires	Logiciel OFIMECO	1 846,00
Centre Aquatique	En attente du D.G.D.	36 079,00
Centre Aquatique	En attente du D.G.D.	10 000,00
Réhabilitations gymn de Nerval	Immos en cours - Constructions	456 848,00
Aménagement Hôtel Communautaire	Immos en cours - Constructions	414 980,00
	Avances versées sur cde immos	185 000,00
	Autres batiments publics	14 517,00
	Frais études	30 687,00
Voie Verte	Frais études	170 979,00
	Frais d'insertion	5 750,00
	Terrains	16 947,00
	Immos en cours	2 078 720,00
TOTAUX		3 422 353,00

- D'un point de vue fonctionnel, les dépenses d'investissement se présentent de la manière suivante :



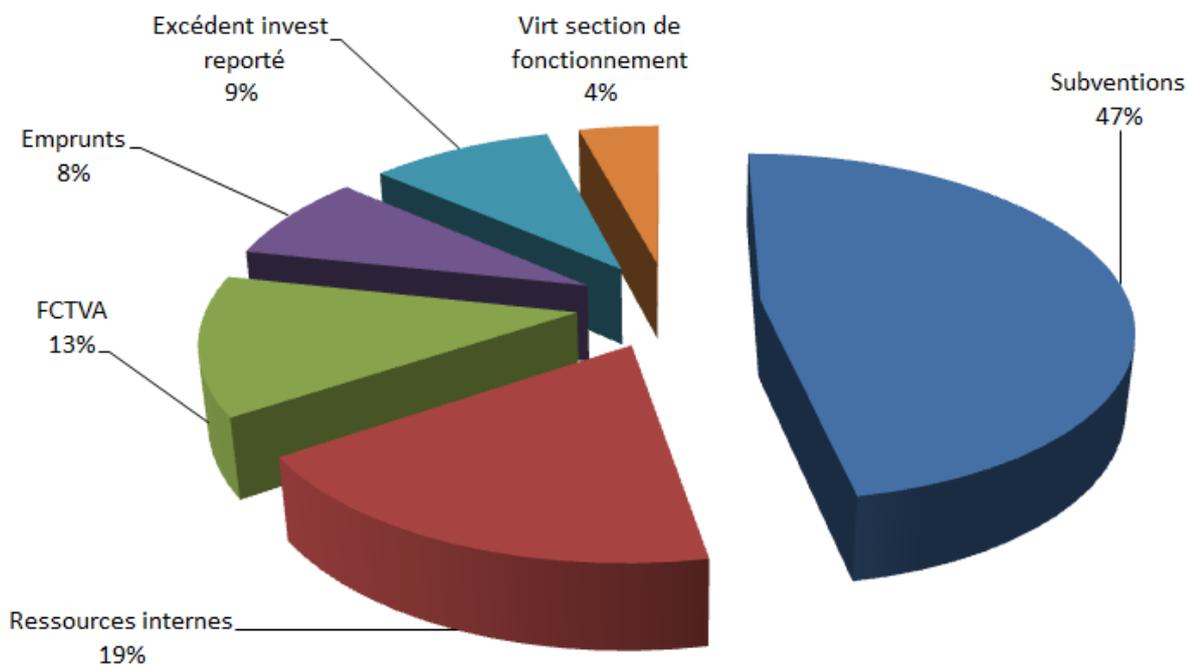
Les recettes d'investissement équilibrent quant à elles les dépenses d'investissement en présentant les caractéristiques suivantes :

Recettes d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2013	CA 2013 Hors RAR	BP 2014 Hors RAR	RAR	BP 2014 avec RAR	BP 2014 / BP 2013
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	237 572,06	237 572,06	476 388,84		476 388,84	101%
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	235 090,94	-	208 462,16		208 462,16	-11%
Chapitre 040	Dotations aux amortissements	944 000,00	943 946,52	938 000,00		938 000,00	-1%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (ordre)	-	-	-		-	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	297 400,00	297 400,00	-		-	
Chapitre 10	Dot., FCTVA	811 266,00	224 058,28	84 137,00	562 916,00	647 053,00	-20%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	2 340 306,00	124 913,96	123 487,00	2 250 145,00	2 373 632,00	1%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	437 749,00	-	-	404 579,00	404 579,00	-8%
Chapitre 204	Subventions d'équip. versées	-	-	-		-	
Chapitre 27	Autres immos financières (ordre)	-	-	-		-	
Total Recettes d'Investissement		5 303 384,00	1 827 890,82	1 830 475,00	3 217 640,00	5 048 115,00	-5%

Là encore, les restes à réaliser concernent les principales opérations d'investissement :

Restes à réaliser en Recettes d'investissement		
	Libellé	Montant
CSR	Subvention Etat	65 126,00
Réhabilitation Gymn de Nerval	FCTVA	68 198,00
Réhabilitation Gymn de Nerval	Subvention Conseil Régional	252 000,00
Réhabilitation Gymn de Nerval	Subv équip communes	147 686,00
Aménagement Hôtel Comm	FCTVA	95 493,00
Aménagement Hôtel Comm	Subvention DETR	68 000,00
Aménagement Hôtel Comm	Emprunt	59 830,00
Voie Verte	FCTVA	399 225,00
	Subv Régions	406 966,00
	Subv Départements	911 867,00
	Subv Europe	394 659,00
	Emprunt	344 749,00
Subvention FRAPP instruments	Subv régions	3 841,00
TOTAUX		3 217 640,00

Caractéristiques des recettes d'investissement :



Madame SICARD présente ensuite l'état de la dette de la Communauté de Communes :

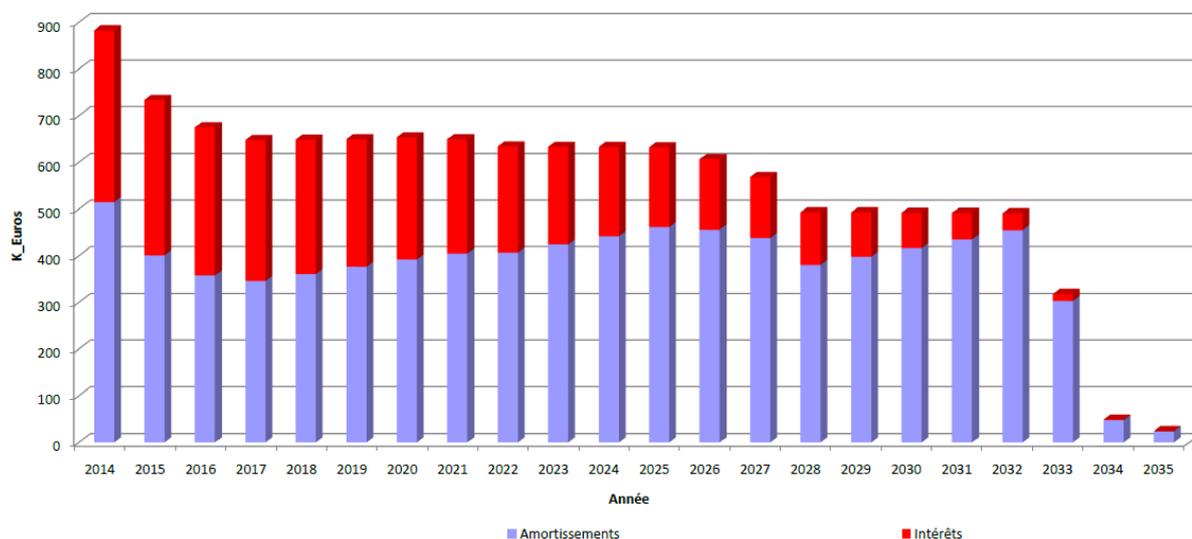
CC DU PAYS DE VALOIS

Analyse au 01/01/2014



REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL



S'agissant de la section de fonctionnement, Madame SICARD poursuit en indiquant qu'elle comprend 14 017 173,16 € de dépenses et 15 426 850,55 € de recettes, soit un excédent prévisionnel attendu en fin d'exercice de 1 409 677,39 €.

Au niveau des chapitres, ces dépenses présentent les caractéristiques suivantes :

Dépenses de Fonctionnement					
Chapitre	Libelle	BP 2013	CA 2013	BP 2014	BP 2014/BP 2013
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 585 878,00	3 866 611,71	4 860 907,00	6%
Chapitre 012	Charges de pers. & frais assim.	2 118 470,00	1 957 405,50	2 342 096,00	11%
Chapitre 014	FNGIR	485 914,00	485 914,00	481 717,00	-1%
Chapitre 023	Virement section investissement	235 090,94	-	208 462,16	-11%
Chapitre 042	Opé. ordre transfert sections	1 241 400,00	1 241 346,52	938 000,00	-24%
Chapitre 65	SDIS, SMVO, Subventions Assoc.	3 886 643,00	3 846 855,56	4 069 591,00	5%
Chapitre 66	Intérêts des emprunts	385 500,00	380 484,56	369 400,00	-4%
Chapitre 67	Dotation Forfaitaire Vert Marine	738 000,00	722 182,43	747 000,00	1%
	Total Dépenses de Fonctionnement	13 676 895,94	12 500 800,28	14 017 173,16	2%

Ces dépenses de fonctionnement appellent les remarques suivantes :

- **Chapitre 11 : Dépenses de gestion courante**

Crédits à hauteur de 4 860 900 € en 2014, soit +6 % par rapport au BP 2013. Une évolution qu'il convient de relativiser car 276 000 € sont directement liés aux projets de territoire et 257 000 € correspondent à des réinscriptions de crédits 2013 (étude taxe incitative déchets, communication, assises du transport, surveillance hôtel communautaire, etc.). L'évolution de base sur dépenses courantes est de l'ordre de 2,5 à 3 % et est souvent liée à la mise en œuvre des clauses de révision de prix prévus dans les marchés (Ex : + 3,2 % sur les prestations de services liés à la collecte des déchets par exemple qui représente plus de la moitié du chapitre 11)

- **Chapitre 12 : Charges de personnel**

Crédits à hauteur de 2 342 096 € en 2014, soit + 11 % par rapport au BP 2013. Cette évolution est significativement liée au renforcement intervenu en janvier 2014 du Service « Développement Economique » qui a été doté d'un Directeur conformément aux orientations inscrites dans le projet de territoire, au remplacement temporaire de 2 agents actuellement en congés maternité (à ce titre, une partie de l'augmentation des crédits liée aux remplacements

sera atténuée par des recettes qui en découlent provenant de remboursement de la CPAM et des assurances CCPV qui couvrent les congés maternité).

Nouveauté également en 2014 concernant l'intégration dans les effectifs de la CCPV de la Directrice de l'Office du Tourisme du Pays de Valois, conformément là aussi au déploiement prévu du projet de territoire.

Ce chapitre intègre enfin la prise en compte du glissement technicité vieillesse (évolution de carrière des agents), l'évolution des taux de cotisation « retraite », les contributions employeur sur les chèques déjeuner et les mutuelles « santé » et la mutualisation du service communication intervenue fin 2012.

Par ailleurs, comme à l'habitude, un crédit avoisinant les 50 000 € est placé en réserve pour faire face au remplacement éventuel pour nécessité de service d'agents de collecte des déchets.

- **Chapitre 14 : Atténuation de produits**

Crédits à hauteur de 481 700 €. Correspond au reversement FNGIR (-1 % par rapport à 2013).

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Crédits à hauteur de 4 069 500 € en 2014. Correspondent à :

- 1 782 000 € de participation au SDIS (+2,8 % par rapport à 2013)
- 1 537 000 € de contribution SMVO pour les déchetteries, compostage et fonctionnement du syndicat (+2,8% par rapport à 2013)
- 607 000 € de subventions aux associations (dont 239 400 € pour l'Ecole de musique (semblable à 2013), 161 450 € pour la MIEF (+5% par rapport à 2013), 43 500 € de subvention à l'office de Tourisme de Crépy et 163 243 € aux associations diverses (semblable à 2013)
- Le solde en indemnité d'élus et cotisations

- **Chapitre 66 : Charges financières**

Crédits à hauteur de 369 400 € en 2014. Correspond au remboursement des intérêts de la dette (-4 % par rapport à 2013).

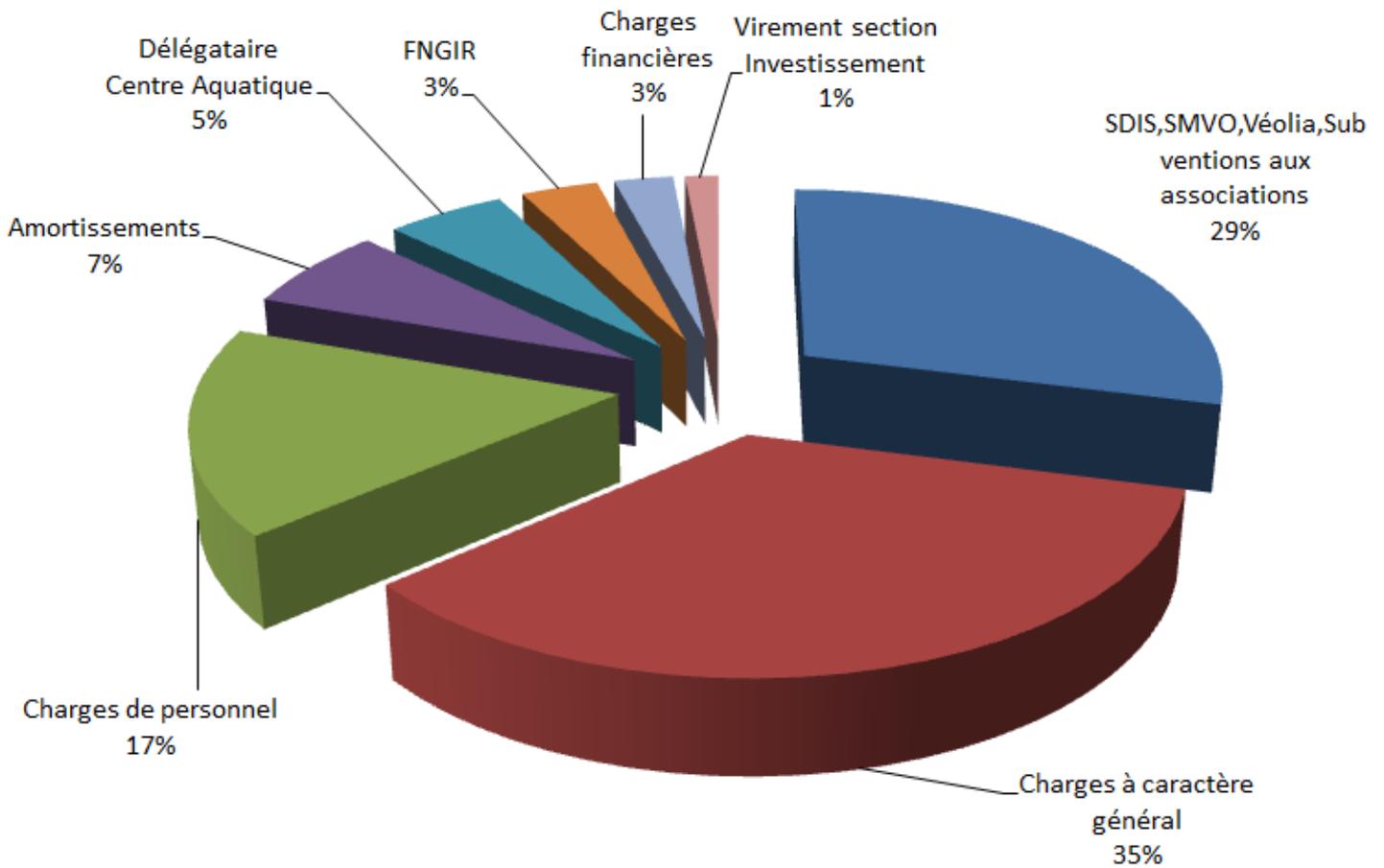
- **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Crédits à hauteur de 747 000 € en 2014. Correspond à la dotation forfaitaire consentie à Vert Marine pour l'exploitation du Centre Aquatique (+ 1 % par rapport à 2013. Dotation contractuelle à laquelle s'ajoute l'indexation).

- **Chapitre 042 : Dotations aux amortissements**

Crédits à hauteur de 936 200 € en 2014.

Structure des dépenses de fonctionnement

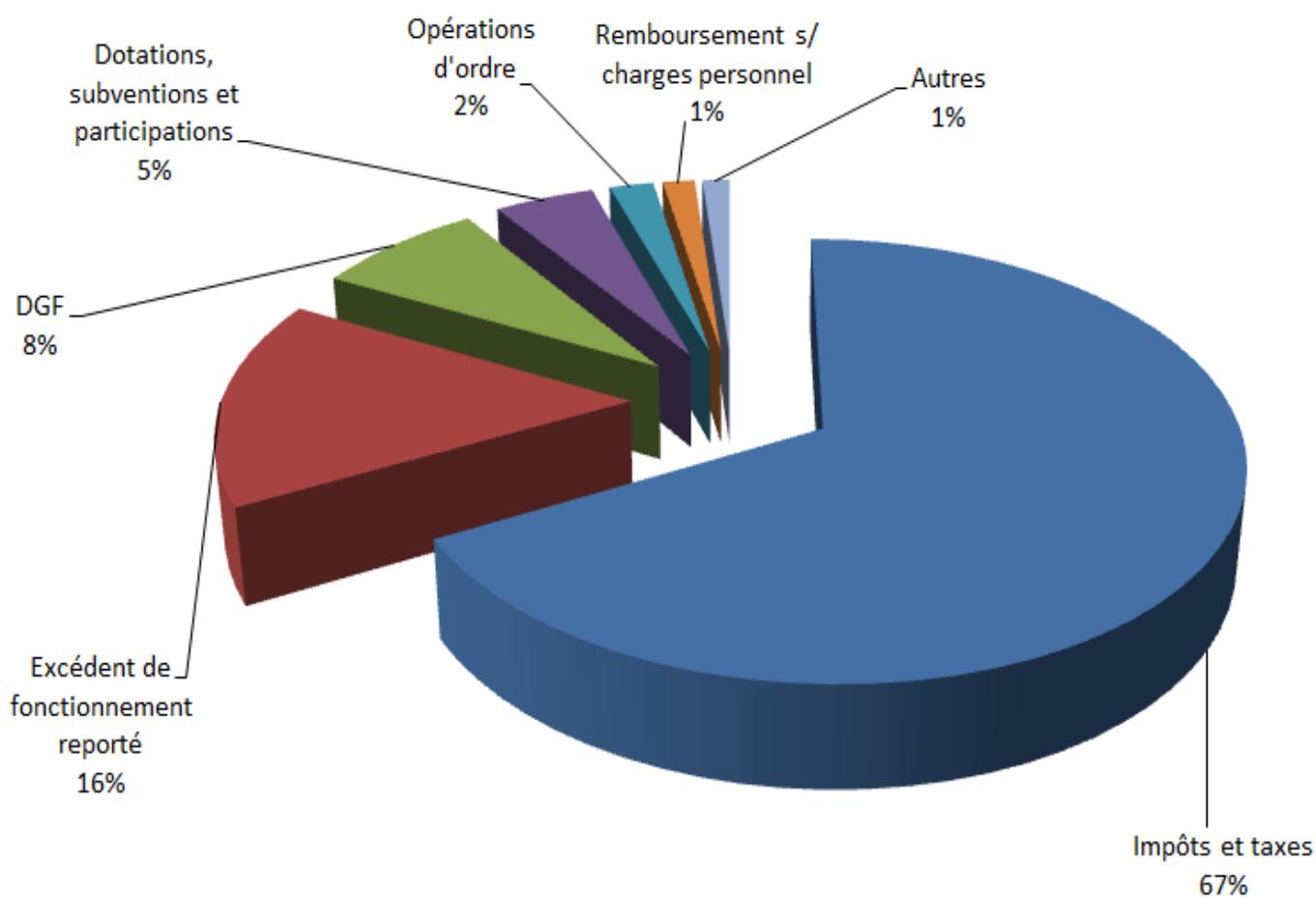


Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, Madame SICARD rappelle qu'il n'y a pas de nécessité en 2014 d'augmenter les taux de fiscalité. La présentation des recettes de fonctionnement se fait donc à taux constants.

S'agissant des chapitres budgétaires, les recettes se présentent de la manière suivante :

Recettes de Fonctionnement					
Chapitre	Libelle	BP 2013	CA 2013	BP 2014	BP 2014/BP 2013
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 803 994,01	1 803 994,01	2 417 317,55	34%
Chapitre 013	Remb. Person malade, Eco emballage	197 700,00	197 091,13	228 750,00	16%
Chapitre 042	Opé. ordre transfert sections	314 000,00	313 782,48	313 800,00	0%
Chapitre 70	Ticket concerts, location instr.	11 450,00	11 611,36	11 450,00	0%
Chapitre 73	Impôts et taxes	10 107 402,00	10 196 749,00	10 360 476,00	3%
Chapitre 74	Dotations et participations, DGF	2 006 994,00	1 944 998,05	1 911 307,00	-5%
Chapitre 75	Loyers CAT, CSR, Rétroces. Résultat Vert Marine	102 900,00	138 814,08	102 900,00	0%
Chapitre 76	Produits financiers	12 000,00	11 896,00	-	-100%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	297 900,00	299 181,72	80 850,00	-73%
Total Recettes de Fonctionnement		14 854 340,01	14 918 117,83	15 426 850,55	4%

Structure des recettes de fonctionnement



Pour Madame SICARD, l'évolution des recettes appelle plusieurs remarques.
S'agissant des recettes fiscales, on constate en 2014 un tassement de l'évolution des bases au regard de l'évolution constatée sur les précédents exercices comme en atteste ce tableau de présentation :

Zoom sur les recettes fiscales

Taxes concernées	Bases 2013	Bases 2014	2014/2013
Taxe d'habitation	55 792 767,00 €	56 910 000,00 €	+2,00%
Foncier Bâti	49 032 946,00 €	49 981 000,00 €	+1,93%
Foncier non Bâti	3 530 125,00 €	3 544 000,00 €	+0,39%
Taxe professionnelle/CFEZ	980 000,00 €	988 800,00 €	+0,90%
Contrib foncière des Entreprises	16 167 000,00 €	16 147 000,00 €	-0,12%
TEOM	41 176 760,00 €	41 852 219,00 €	+1,64%
	Taux 2013	Taux 2014	
Taxe d'habitation	3,74%	3,74%	
Foncier Bâti	3,88%	3,88%	
Foncier non Bâti	8,02%	8,02%	
Taxe professionnelle/CFE	4,13%	4,13%	
TEOM	10,93%	10,93%	
CFE Zone	22,88%	22,88%	
	2013	2014	20 14/2013
Taxe d'habitation	2 086 649,49 €	2 128 434,00 €	+2,00%
Foncier Bâti	1 902 478,30 €	1 939 262,80 €	+1,93%
Foncier non Bâti	283 116,03 €	284 228,80 €	+0,39%
Taxe professionnelle/CFEZ	224 224,00 €	226 237,44 €	+0,90%
Contrib foncière des Entreprises	667 697,10 €	666 871,10 €	-0,12%
TEOM	4 500 619,87 €	4 574 447,54 €	+1,64%
Total Toutes Taxes	9 664 784,78 €	9 819 481,68 €	+1,60%
Rôles complémentaires	22 031,00 €		
IFER	65 796,00 €	66 656,00 €	+1,31%
CVAE	444 100,00 €	474 339,00 €	+6,81%
Total	10 196 711,78 €	10 360 476,68 €	+1,61%
Pour info reversement FNGIR à déduire	- 483 807,00 €	-481 717,00 €	-485 914,00 €

Soit une progression des recettes fiscales de 1,61 % à **taux inchangés**.

S'agissant de la DGF, on constate en 2014 :

- 770 180 € au titre de la dotation d'intercommunalité,
- 429 506 € au titre de la dotation de compensation.

Soit une baisse de 9% par rapport à 2013.

Madame SICARD fait ainsi remarquer que le déploiement du projet de territoire tel qu'il est envisagé, confronté à cette rupture de dynamisme de nos recettes, risque de générer un effet de ciseau qui appellera sans doute des arbitrages du Conseil Communautaire dans les mois à venir sur un certain nombre de dossiers.

Le Président confirme cette démarche. L'évolution inhabituelle des recettes de la CCPV est une donnée nouvelle qui doit être intégrée dans la vitesse de déploiement des nouveaux projets, et qui nécessitera selon lui une validation des étapes importantes de mise en œuvre par le Conseil Communautaire.

Par ailleurs, des dépenses inscrites ne seront pas nécessairement réalisées. Il en est ainsi par exemple des 3 mois de crédits prévus pour la création d'un service de transport à la demande, qui attend encore un positionnement du Conseil Régional et du Conseil Général en terme de subventionnement, avant d'être soumis au Conseil Communautaire pour une prise de position.

Madame GAYNECOETCHE pense qu'un service de transport pourrait apporter une aide précieuse aux personnes âgées. Elle s'inquiète donc de savoir ce qui se passerait si la CCPV n'obtenait pas les subventions escomptées.

Le Président répond que rien n'est décidé. La CCPV attend de connaître les engagements des co-financeurs pour débattre à nouveau du projet en Conseil Communautaire à la lumière de cette information. Il ajoute que pour le moment, la CCPV finance le service « Valois Mobilité » qui peut présenter un intérêt pour ceux qui ont un problème de transport dans les parcours d'accès à l'emploi, ou dans des parcours de soins. Il invite les élus qui souhaitent plus d'informations à ce sujet à consulter le site internet de la CCPV, ou à solliciter Monsieur DEMAREZ au sein des services de la CCPV.

Le Président propose ensuite de procéder au vote du Budget Primitif 2014, puis des taux d'imposition.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (83 pour, 01 contre, 04 abstentions) le BP 2014 dans sa présentation par chapitre.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la reconduction en 2014 des taux d'imposition 2013, soit :

- **Taxe d'habitation : Taux de 3,74 %**
- **Foncier Bâti : Taux de 3,88 %**
- **Foncier non Bâti : Taux de 8,02 %**
- **Contribution Foncière des entreprises : Taux de 4,13 %**
- **TEOM : Taux de 10,93 %**
- **CFE de zone : Taux de 22,88 %**

2 – Subventions 2014 aux associations

Monsieur de KERSAINT rappelle que les subventions 2014 en faveur des associations font l'objet d'une attribution selon les modalités suivantes :

- Le montant de l'enveloppe traditionnelle des projets de territoire s'élève à **40.000€**.
- Le montant de l'enveloppe en faveur des associations diverses s'élève à **43.900€**.
- Le montant de l'enveloppe en faveur des 3 centres sociaux s'élève à **45.000€**.

S'agissant des critères d'éligibilité et d'attribution des subventions, il rappelle qu'il faut :

1. Être constitué en association ;
2. Présenter un projet pérenne ou ponctuel ;
3. Réaliser des projets par des professionnels ou du personnel qualifié ;
4. Présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV gère et met à disposition ses 3 gymnases intercommunaux aux collèges et associations du Valois. De ce fait, les associations à vocation sportive ne sont pas éligibles à la demande de subvention.

Monsieur de KERSAINT précise ainsi que le montant total budgété s'élève à **128.900€**. La Commission s'est donc réunie fin mars pour étudier toutes les demandes reçues et présenter ce soir des propositions d'arbitrage.

Il présente ensuite les propositions d'attribution.

Le Conseil Communautaire approuve ces propositions à la majorité (86 pour, 02 abstentions).

Madame MORIN demande si la Commune d'Ermenonville doit encore subventionner l'office du tourisme implanté sur son territoire alors que cette structure est désormais rattachée à une compétence de la CCPV.

Monsieur de KERSAINT répond qu'à partir de juin 2013, c'est la CCPV qui subventionne le fonctionnement de l'office du tourisme. Seuls les projets spécifiques de l'OT peuvent encore recevoir des subventions communales (35 clochers par exemple).

3 – Affectation du résultat au Budget Annexe du Bâtiment Industriel Locatif (BIL)

Madame SICARD explique qu'il s'agit du traditionnel mouvement comptable qui permet d'équilibrer la section d'investissement du budget du BIL en rattachant le résultat de l'exercice antérieur de ce budget annexe.

L'opération réclame les écritures suivantes :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 21 408,94 €

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 19 754,34 €

Total de : 1 654,60 €

(Correspondant à l'excédent net global de l'exercice 2013)

Le Conseil Communautaire approuve cette affectation du résultat à l'unanimité.

4 – Budget annexe 2014 du Bâtiment Industriel Locatif

Madame SICARD indique que c'est la dernière fois que le Conseil Communautaire est appelé à voter un budget primitif pour cet équipement. En effet, l'emprunt contracté étant complètement amorti fin 2014, il pourra être rétrocédé à la Ville de Crépy à l'euro symbolique, comme en dispose la convention mise en place avec la ville à l'occasion du lancement de l'opération.

Ainsi, toutes les dépenses supportées par la CCPV sur cette opération ont été remises à la charge de la ville pendant la durée de la convention par le paiement d'un loyer annuel.

Le Budget 2014, présenté hors taxes pour ce budget annexe, se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	550,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	11 650,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	50 645,40
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	1 600,00		
Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		(Loyer HT, soit 60 774,48 € TTC)
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. » :	21 133,40		Soit -1,6% par rapport à 2013
Total dépenses de la section :	67 624,40	Total recettes de la section :	67 624,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	19 754,34	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	21 408,94
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	38 500,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	21 133,40
Total dépenses de la section :	75 233,34	Total recettes de la section :	75 233,34

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe du BIL à l'unanimité.

5 – Budget Annexe 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur PROFFIT rappelle que le Budget Annexe du SPANC est un budget autonome équilibré grâce aux subventions et aux redevances payées par l'utilisateur.

Les dépenses de fonctionnement sont liées aux prestations de contrôle des assainissements non collectifs, tandis que les dépenses d'investissement sont principalement axées sur une opération de réhabilitation d'assainissements non collectifs à Mareuil sur Ourcq (15 000 € étant consacrés par ailleurs à l'acquisition d'un logiciel de suivi).

	Dépenses	Recettes
<i>Investissement</i>	140 218 €	140 218 €
<i>Fonctionnement</i>	120 420 €	120 420 €

Monsieur DESJARDINS demande si la CCPV dispose d'une compétence pour prendre en charge les travaux de réhabilitations ou bien simplement pour contrôler ces travaux.

Le Président répond que la rédaction des statuts est ambiguë sur ce point, et réclamera sans doute une évolution de la formulation. Il apparaît en effet souhaitable que ce soit la CCPV qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée sur les travaux, plutôt que de laisser chaque commune du Valois prendre l'initiative d'organiser ces travaux.

Monsieur CAUDRON demande si le logiciel envisagé nécessite un coût annuel de maintenance.

Le Président répond que selon le logiciel, ce coût de maintenance devrait avoisiner les 800 € / an.

Monsieur LEYRIS pense que si la CCPV fait l'acquisition d'un logiciel libre, elle peut économiser ce coût.

Le Président répond que cela dépendra des offres qui seront reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée qui va être lancé à ce sujet.

Monsieur CAUDRON fait remarquer que les rapports de contrôle demandent d'après lui beaucoup trop de temps pour être rédigés.

Le Président répond qu'en effet, ce problème est recensé. La Commission va étudier différentes manières de faire les contrôles qui pourront avoir un effet sur le délai de traitement. Le Conseil Communautaire sera amené à en reparler.

Il procède ensuite au vote du Budget Annexe 2014 du SPANC.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (85 pour, 02 contre, 01 abstention) le budget annexe 2014 du SPANC.

6 – Nouveaux tarifs de redevances du SPANC

Monsieur PROFFIT explique que le contrôle systématique des installations se termine. Les contrôles seront donc plus limités en nombre à présent, ce qui justifie une augmentation conséquente des tarifs pour permettre d'équilibrer le budget.

Les tarifs proposés sont ainsi les suivants :

Prestations	<i>Rappel Tarif unitaire T.T.C. 2013 Actualisé (T.V.A. 10%)</i>	Tarif unitaire H.T. 2014	T.V.A. 10 %	Tarif unitaire T.T.C. 2014
Contrôle diagnostic d'une installation existante	72,17 €	70,91 €	7,09 €	78,00 €
Contrôle diagnostic subventionné (la CCPV perçoit une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 60 % jusqu'au 16 novembre 2014)	28,89 €	28,36 €	2,84 €	31,20 €
Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou réhabilitée :	97,66 €	118,18 €	11,82 €	130,00 €
- <i>contrôle de conception - implantation</i>	48,83 €	59,09 €	5,91 €	65,00 €
- <i>contrôle de réalisation</i>	48,83 €	59,09 €	5,91 €	65,00 €
Contrôle diagnostic lors d'une vente immobilière	75,35 €	86,36 €	8,64 €	95,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	34,65 €	50,00 €	5,00 €	55,00 €
Contre-visite du contrôle diagnostic	61,69 €	58,18 €	5,82 €	64,00 €

Le Conseil Communautaire approuve ces nouveaux tarifs et leur mise en œuvre à compter du 1^{er} juin 2014 à la majorité (87 pour, 01 abstention).

Monsieur VAN HYFTE demande si la CCPV est obligée de recourir aux services de VEOLIA pour effectuer ces contrôles.

Le Président répond qu'en effet, elle le doit car elle a confié un marché de prestations de services à cette société. Elle y est donc tenue jusqu'au terme du marché.

7 – Renouvellement de l'adhésion à Initiative Oise Est pour 2014

Madame SICARD explique que l'adhésion à la plateforme d'initiative locale Initiative Oise-Est a permis en 2013 à 10 créateurs de bénéficier d'un prêt à taux 0 (4 reprises et 6 créations). Ce prêt a pour but de conforter l'apport personnel des créateurs et de leur faciliter l'accès à un prêt bancaire. L'enveloppe globale de 149 000 euros a aidé à soulever plus de 774 157 euros de prêt bancaire.

Par le biais de ce partenariat la CCPV aura contribué à la création ou au maintien de 20 emplois.

Il est donc proposé de renouveler cette adhésion par le versement d'une subvention de 30 871,08 € calculée de la manière suivante :

Au fonctionnement	23 455,08 €	0.44 € X 53 307 habitants
Au fonds d'intervention	7 416,00 €	824 € X 9 projets financés en 2013
Total	30 871,08 €	

Le Conseil Communautaire autorise le versement de cette subvention 2014 à la majorité (87 pour, 01 abstention) et autorise le Président à signer la convention.

8 – Subvention 2014 à AIDEFI

Madame SICARD explique qu'AIDEFI est l'association chargée de gérer notre pépinière d'entreprises implantée au Plessis-Belleville dans les locaux d'EGB. Elle explique que la subvention est réduite en 2014 en raison d'un taux d'occupation des locaux très faible (3 bureaux occupés sur 13 disponibles).

Pour tenter d'améliorer l'attractivité du lieu (qui était occupé intégralement il y a trois ans), une opération de promotion du site va être tentée en 2014.

La subvention proposée est de 23 000 €.

Le Conseil Communautaire approuve le versement de cette subvention et autorise le Président à signer la convention liée à la majorité (87 pour, 01 abstention).

9 – Subvention 2014 à la MIEF

Madame SICARD rappelle que la MIEF a été créée lors de la fusion de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation et de la Mission Locale. Elle se déploie sur tout le territoire du sud de l'Oise et bénéficie d'un soutien de la part de la CCPV depuis 2007. Depuis l'an dernier, elle a également repris le service « Picardie en Ligne » jusqu'alors géré directement par la CCPV.

Il est proposé pour 2014 de lui attribuer une subvention de 161 450 €.

Madame GAYNECOETCHE demande s'il y a un moyen d'apprécier l'efficacité de la structure.

Madame SICARD répond qu'un rapport d'activité très précis est élaboré chaque année à l'attention des financeurs. Il est proposé de transmettre à Madame GAYNECOETCHE le dernier rapport reçu.

Le Conseil Communautaire approuve le versement de cette subvention et autorise le Président à signer la convention liée à la majorité (86 pour, 02 abstentions).

10 – Désignation de représentants de la CCPV au sein des instances de la MIEF

Le Président explique que la CCPV dispose de 4 sièges au sein des instances de la MIEF. Il est donc procédé à un appel des candidatures.

- **Anne-Sophie SICARD,**
- **Gilles SELLIER,**
- **Ronald CLAUX,**
- **Murielle WOLSKI**

sont élus à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

11 – Subvention 2014 à l'Association Musique en Valois

Monsieur de KERSAINT rappelle que la CCPV a une politique culturelle qui se matérialise autour de trois axes :

- La diffusion de spectacles vivants (gérée en régie par la programmation des Musivales),
- L'enseignement musical en milieu scolaire (géré en régie avec 7 intervenants)
- L'apprentissage des instruments (confié à l'Association Musique en Valois qui compte 5 sites d'apprentissage sur le territoire)

L'association compte en 2014 245 élèves.

Par le passé, un débat a été ouvert en Conseil Communautaire concernant l'organisation de l'association et l'évolution de la subvention attribuée chaque année. Ce débat a permis de doter la structure d'une directrice propre à l'association, et a conduit à partager le surcoût généré entre les tarifs d'adhésion (qui ont augmentés de 30 %) et la subvention de la CCPV.

Il est ainsi proposé en 2014 de reconduire le montant de la subvention 2013, soit 239 400 €.

Madame CHARTIER regrette que le service soit si coûteux au regard de la difficulté qu'il y a parfois à bénéficier de cours pour certains instruments. Elle explique par exemple ne pas avoir pu accéder à des cours de piano.

Monsieur de KERSAINT répond qu'une étude est en cours pour envisager un rapprochement des 2 écoles de musique du territoire, ce qui permettrait de mieux répondre aux attentes légitimes des administrés.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité (86 pour, 02 abstentions) le versement de la subvention et la signature de la convention.

12 – Subvention à l'Office du Tourisme du Valois

Le Président explique que le territoire comptait en 2013 deux offices du tourisme (un à Crépy et un autre à Ermenonville).

L'évolution des compétences de la CCPV amène en 2014 la Communauté de Communes à se substituer aux communes dans le versement des subventions.

Un calcul de la subvention a donc été effectué au regard de ce que versait habituellement la CCPV et les communes membres, et il est ainsi proposé pour 2014 de verser une subvention de 73 000 € à l'Office du Tourisme du Valois qui désormais est le référent à l'échelle du territoire.

Madame CLABAUT, Présidente de l'Office du Tourisme, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité (86 pour, 01 abstention) le versement de la subvention et la signature de la convention.

13 – Convention de mise à disposition d'un personnel CCPV à l'Office du Tourisme du Valois

Le Président indique que jusqu'en 2013, la ville de Crépy mettait à disposition de l'office du tourisme un agent de la ville pour assurer les fonctions de directeur de l'office du tourisme.

Lors de la prise de compétence par la CCPV, l'agent municipal est devenu agent intercommunal.

Il est donc proposé à nouveau de le mettre à disposition de l'Office du Tourisme du Valois.
Madame CLAUBAUT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité (86 pour, 01 abstention) la mise à disposition de cette personne et la signature de la convention le prévoyant.

14 – Attribution du lot 11 « démolition-désamiantage » du MAPA de travaux de construction de vestiaires sur le Gymnase Gérard de Nerval

Monsieur BRIATTE rappelle qu'il restait un lot à attribuer sur le MAPA de travaux de construction de vestiaires sur le Gymnase Gérard de Nerval.

Ce lot concerne la Démolition – Désamiantage des anciens vestiaires.

Il rappelle que ces travaux sont pris en charge par la Ville de Crépy qui versera à la CCPV un fonds de concours destiné à couvrir les dépenses restées à la charge de la Communauté de Communes après perception des subventions.

Deux offres ont été reçues, et après analyse, il est proposé d'attribuer le lot à la Société FDD (Amiens – 80), pour un montant de 51 830,00 € HT, soit 62 196,00 € TTC

Le coût global du marché serait ainsi porté à 514 573,13 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le marché.

15 – Attribution du lot 2 « Menuiseries extérieures » du MAPA de travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire

Monsieur BRIATTE rappelle que la Ville de Crépy et la CCPV ont acheté en commun les anciens locaux administratifs CASE-POCLIAN à Crépy, la CCPV souhaitant pour sa part y établir son Hôtel Communautaire.

Un lot restait à attribuer sur le marché de travaux. Deux offres ont été reçues, et après analyse, il est proposé d'attribuer le lot à l'Entreprise MAP (BEAUVAIS) qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant Tranche ferme : 48 637,50 €

Montant Tranche conditionnelle : 47 005,00 €

Montant option 2 : 22 366,00 HT

Total à attribuer à cette entreprise : **118 008,50 HT**

Le coût global du marché de travaux (en 12 lots) est ainsi porté à : 1 214 887,70 € HT

Monsieur BRIATTE rappelle que selon la convention du 24 décembre 2012 conclue avec la Ville de Crépy, la CCPV assume 68,8 % de la tranche ferme, la ville assumant le reste ainsi que 100 % de la tranche conditionnelle.

Le Conseil Communautaire autorise le Président et/ou la SA Oise à signer le marché.

16 – Désignation de représentants de la CCPV au sein des Conseils des Collèges

Le Président indique que le Conseil Communautaire doit désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant dans chacun des 4 conseils de collèges.

Après recensement des candidatures, le Conseil Communautaire procède à l'unanimité aux désignations suivantes :

Collège MARCEL PAGNOL-BETZ

Délégué titulaire :

Dominique GIBERT

Délégué suppléant :

Yann LEYRIS

Collège GUILLAUME CALE-NANTEUIL LE HAUDOUIN

Délégué titulaire :

Frédéric BUCKNER

Délégué suppléant :

Guy-Pierre de KERSAINT

Collège JEAN DE LA FONTAINE-CREPY EN VALOIS

Délégué titulaire :

Martine LOBIN

Délégué suppléant :

Hubert BRIATTE

Collège GERARD DE NERVAL-CREPY EN VALOIS

Délégué titulaire :

Philippe MERAZGA

Délégué suppléant :

Michel FROMENT

17 – Désignation de représentants de la CCPV au sein du Conseil d'Administration de Radio Valois Multien

Le Président indique que la CCPV dispose de 4 sièges au sein du Conseil d'Administration de RVM.

Après recensement des candidatures, le Conseil Communautaire procède à l'unanimité aux désignations suivantes :

Fabrice DALONGEVILLE

Hubert MASSAU

Philippe DESJARDINS

Yvette VALUN

18 – Désignation de représentants au sein des Commissions Locales de l'Eau des SAGE de l'Automne et de la Nonette

Le Président explique que chacune des 2 commissions locales de l'eau prévoit un siège pour un représentant de la CCPV.

Après recensement des candidatures, le Conseil Communautaire procède à l'unanimité aux désignations suivantes :

SAGE de la Nonette :

Frédéric BUCKNER

SAGE de l'Automne :

Benoît PROFFIT

19 – Désignation de représentants pour la Maison de Retraite « le Château » d'Antilly

Le Président indique que 5 membres au moins du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite d'Antilly doivent être renouvelés de la manière suivante :

- 3 au moins correspondant à des représentants de la CCPV
- 2 sont désignés par la CCPV au titre de leurs compétences spécifiques dans le domaine,

Après recensement des candidatures, le Conseil Communautaire procède à l'unanimité aux désignations suivantes :

- **en qualité de représentant de la CCPV :**
 - **Monsieur Pierre CAUDRON,**
 - **Madame Dominique GIBERT,**
 - **Monsieur Christian CORBEL,**
 - **Madame Cécile POTTIER,**

- **en raison de leurs compétences et expériences spécifiques :**
 - **Monique DOUTRELUIGNE**
 - **Monsieur Thierry TAVERNIER,**

20 – Fixation des indemnités du Président et des Vice-présidents

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire d'installation, il a pris l'engagement que la création de 2 postes de Vice-présidents supplémentaires n'amènerait pas d'augmentation de l'enveloppe de crédits affectée aux indemnités d'élus.

La création de ces 2 postes de vice-présidents nécessite donc de baisser de 19 % l'ensemble des indemnités (Président et Vice-présidents) jusqu'alors en vigueur sur le mandat précédent.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la fixation des indemnités au regard des modalités de calcul suivantes :

Pour le Président :

- 38,88 % de l'indice 1015

Pour les Vice-Présidents :

- 19,44 % de l'indice 1015

21 – Création des 9 commissions internes thématiques

Le Président propose la création de 9 commissions internes thématiques amenées à conduire des travaux sur les sujets importants pour la Communauté de Communes. Il propose de limiter à 10/12 personnes le nombre de membres de chaque commission, en précisant par ailleurs que les Vice-présidents sont conviés à participer à toutes les commissions.

Après recensement des candidatures, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création et la composition des commissions internes suivantes :

A - Commission « Aménagement du territoire »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Hubert BRIATTE

Murielle WOLSKI
François PHILIPON
Alain BARA
Cécile POTTIER
Frédéric BUCKNER
Marc GRANDEMANGE
Philippe DESJARDINS
Catherine GALEOTE
Florence VAN ASSCHE-CHARTIER
Nicolas CORNIQUET
Dominique SMAGUINE

B – Commission « Tourisme, attractivité »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Fabrice DALONGEVILLE

Murielle WOLSKI
Sophie PARISOT
Anna MORIN
Thérèse CLABAUT
Anne-Marie BRIEUDES
Catherine GALEOTE
Philippe BOULLAND
Ludovic DORE

Yvette VALUN
Cécile POTTIER

C – Commission « Culture, Services à la population »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Guy-Pierre de KERSAINT

Françoise NIVASSE
Thérèse CLABAUT
Gilles SELLIER
Bruno CHIARIGLIONE
Hubert MASSAU
Martine LOBIN
Catherine GALEOTE
Benoît-Dominique DUVILLIER
Anne-Marie PAULET
Jean-Paul DOUET
Cécile POTTIER

D – Commission « Travaux »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Hubert BRIATTE

Pierre CAUDRON
Frédéric BUCKNER
Patrick VILLIOT
Christian BORNIGAL
Richard KUBISZ

E – Commission « Environnement, Déchets »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Daniel GAGE

Patrice DELACOUR
Ghislain GILBERT
Michel FROMENT
Gilles LAVEUR
Angélique LEFORT
Michel DUPONT
Marc GRANDEMANGE
Florence VAN ASSCHE-CHARTIER
Alain PETREMENT
Richard KUBISZ

F – Commission « Environnement, Eau, Assainissement »

Vice-président en charge des travaux de la Commission : Benoît PROFFIT

Patrice DELACOUR
Gilles LAVEUR
François PHILIPON
Jean-Paul RYCHTARIK

Angélique LEFORT
Gilles PETITBON
Alain BARA
Michel DUPONT
Marc GRANDEMANGE
Nelly LEGEAY
Alain PETREMENT
Franck VALLEE
André DIETTE
Jean-Luc LEGRIS
Didier DOUCET
Philippe DESJARDINS

G – Commission « Développement Economique »
Vice-présidente en charge des travaux de la Commission : Anne-Sophie SICARD

Gilles LAVEUR
François PHILIPON
Anna MORIN
Thérèse CLABAUT
Didier DOUCET
Anne-Marie BRIEUDES
Christophe GERMAIN
Philippe MERAZGA

H – Commission « Finances »
Vice-présidente en charge des travaux de la Commission : Anne-Sophie SICARD

Alain BIZOUARD
Didier DOUCET
François PHILIPON
Anna MORIN
Philippe MERAZGA
Yann LEYRIS

I – Commission « Mutualisation »
Vice-président en charge des travaux de la Commission : Bruno FORTIER

Sophie PARISOT
François PHILIPON
Pierre CAUDRON
Pascal FAYOLLE
Michel DUPONT
Angélique LEFORT
Alain BIZOUARD
Michel RIGOLET
Yvette VALUN
Gilles SELLIER

Dominique SMAGUINE
Nicole COLIN

22 – Désignation de représentants pour la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics

Le Président indique avoir été sollicité par l'Union des Maire de l'Oise pour savoir si des élus du Valois souhaitaient être candidats pour participer à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Après recensement des candidatures, le Conseil Communautaire propose à l'unanimité les Conseillers Communautaires suivants :

- Monsieur Benoît HAQUIN,
- Monsieur Daniel GAGE,
- Monsieur Fabrice DALONGEVILLE,
- Monsieur Michel FROMENT,

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Christophe GERMAIN
Secrétaire de séance

Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois